

BULLETIN D'ADHÉSION 2024/2025



Pour vous inscrire, vous devez nous remettre impérativement les documents ci-dessous :

- Le bulletin d'adhésion au club à compléter et **sa charte** à signer (merci de la lire attentivement)
- Autorisation parentale (si le licencié est mineur au moment de l'inscription)
- Le formulaire de demande de licence de la FFVB complété et signé
- Le certificat médical (avec surclassement si possible) ou questionnaire de santé obligatoire.
- Un chèque de caution de 50 € (maillot) non encaissé et restitué en fin de saison (voir article 4)
- La cotisation dont le montant dépend de la catégorie (**cotisation en 2 parties : une première encaissée dans les 3 mois suivant l'inscription et une seconde "caution bénévolat" encaissée en fin de saison ou restituée en fonction des critères votés à l'AG du 02/09/2023 et détaillés à l'article 9**)

Et pour les nouveaux adhérents :

- Photocopie de la pièce d'identité.
- 1 photo d'identité (récente)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB

NOM – Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Profession (ou professions des parents):

Charte du Stade Montois Volley-ball

Cette charte regroupe l'ensemble des règles simples que tous les licenciés (et leurs familles) s'engagent à respecter lors de leurs adhésions

Je, soussigné(e),

m'engage à :

-Art.1 : restituer un dossier d'inscription complet dans un délai de 15 jours à partir de mon premier jour d'entraînement, passé ce délai le joueur ne sera plus accepté aux entraînements (ou créneaux loisirs).

-Art.2 : rester fair-play et avoir un comportement responsable en respectant les joueurs [coéquipiers comme adversaires] les arbitres, les entraîneurs, les membres du bureau ainsi que les installations et équipements mis à ma disposition [j'éteins la lumière en sortant des vestiaires, je jette mes papiers à la poubelle, je ferme la porte du gymnase en sortant...] Participer activement à l'installation, au rangement et au nettoyage des installations et du matériel après chaque utilisation.

-Art.3 : être assidu et à l'heure aux entraînements [en tenue et sur le bord du terrain à l'heure de début de l'entraînement] ainsi qu'aux rendez-vous de match. Dans le cas contraire prévenir mon entraîneur (ou un coéquipier) d'une éventuelle absence ou retard. Je n'hésite pas à prévenir mon entraîneur de ma présence aux entraînements et aux matchs.

-Art.4 : à rendre en fin d'année les maillots fournis par le club

-Art.5 : participer à la hauteur de mes possibilités au transport des autres membres de la section lors des déplacements (covoiturage).
[les frais d'essence et les frais occasionnés par un accident ne seront pas pris en charge par le club]

-Art.6 : participer ou faire représenter ma voix à l'assemblée générale annuelle. Celle-ci permet de faire un bilan moral et financier de la saison passée, d'envisager sereinement la saison à venir et de voter les sujets importants [tarifs des licences, composition du bureau exécutif...]

-Art.7 : inviter autant que possible mes proches à découvrir ma passion en m'accompagnant et en supportant mon équipe et les équipes du club

-Art.8 : arbitrer ou me former lorsque l'occasion m'est offerte de participer aux stages de formation proposés ainsi que participer à tous les événements de la vie du club (repas, tournois, événements omnisports, etc.)

-Art.9 : m'investir dans la vie du club et contribuer à son bon fonctionnement.

Cet investissement permettra de récupérer la "caution bénévolat" payée en début de saison d'après les critères votés à l'AG du 02 septembre 2023

ET / OU

- Arbitrage ou feuille de marque de 3 matchs de départemental
- Participation à 2 événements Bodega/SM Omnisport
- Entraînement une ½ saison d'une équipe du club
- Accompagnement d'une équipe jeune lors de 2 tournois

Amener ou se rendre sur les lieux d'entraînements ou/et de matchs ne rentre pas en compte dans les actions de bénévoles.

Veuillez recopier la phrase suivante : **"Je m'engage à aider, accompagner, entraîner et/ou coacher une équipe du club au moins une fois durant la saison de volley 2024/2025".**

.....
.....
.....

Par la présente, le bureau s'engage à:

-Art.1 : assurer le bon fonctionnement de la section et l'épanouissement des joueurs en leur fournissant les services nécessaires : tenues, entraîneurs qualifiés, locaux et matériels,

-Art.2 : organiser et communiquer sur les différents événements de la section,

-Art.3 : être à l'écoute de l'ensemble des adhérents, entendre l'ensemble des points de vue, privilégier le dialogue, et provoquer une réunion ou assemblée si un vote est nécessaire,

En s'inscrivant, le pratiquant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte par sa signature les clauses de cette charte

Tant que la section n'est pas en possession de tous les documents, le futur adhérent pratique le volley-ball sous son entière responsabilité.

Fait à _____ le _____
Signature de l'adhérent:

30 €

